

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE
28 Mai 2014

Présents : M. Ghislain FOURNIER, Mme Pascale LERY, M. Eric DUMOULIN, Mme Christine BOIVIN-CHAMPEAUX, M. Christian FAUR, M. Nigel ATKINS, Mme Inès de MARCILLAC, M. Jean-Jacques RASSIAL, Mme Véronique CHANTEGRELET, Mme Christelle HANNEBELLE, M. Jean-Louis BOULEGUE, Mme Pascale PATAT, M. Armenio SANTOS, Mme Cécile DELAUNAY, M. Jean-Manuel PARANHOS, Mme Michèle HOUSSIN, M. Eric GERNER, Mme Séverine FERRER, M. Paul MARSAL, Mme Véronique LIGNIER, M. François SCHMITT, Mme Brigitte PATEYRON, M. Denis VALENSI, Mme Virginie MINART, M. Jean-Philippe GAULTRON, M. Emmanuel LOEVENBRUCK, Mme Clémentine MASSON, M. Vincent GRZECZKOWICZ, M. Pierre GRISON, Mme Katya LAINE, M. José TOMAS, Mme Véronique PECHERAUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Michèle GRELLIER à Mme Christine BOIVIN-CHAMPEAUX, M. Patrice LECHEVALIER à Mme Pascale LERY, Mme Malika BARRY à M. Nigel ATKINS, M. Cyrille FONVIELLE à M. Ghislain FOURNIER, M. Benjamin FERNIOT à M. Eric DUMOULIN, Mme Nicole CABLAN-GUEROULT à M. Christian FAUR, Pierre ARRIVETZ à Véronique PECHERAUX.

Secrétaire : Mme Véronique CHANTEGRELET.

La séance est ouverte à vingt heures quarante minutes sous la présidence de Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire de Chatou.

Madame Véronique CHANTEGRELET est désignée comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte-rendu de séance du 10 avril 2014 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne font l'objet d'aucune remarque.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°3-2014.

1- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

DECIDE de désigner, après élection au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
1. M. Eric DUMOULIN 2. M. Jean-Jacques RASSIAL 3. Mme Christine BOIVIN-CHAMPEAUX 4. M. François SCHMITT 5. Mme Katya LAINE	1. M. Eric GERNER 2. Mme Véronique CHANTEGRELET 3. Mme Pascale LERY 4. M. Paul MARSAL 5. M. Vincent GRZECZKOWICZ

2- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

DECIDE de désigner, après élection au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
1. M. Eric DUMOULIN 2. M. Patrice LECHEVALIER 3. Mme Pascale LERY 4. M. Cyrille FONVIELLE 5. Mme Clémentine MASSON	1. M. Jean-Louis BOULEGUE 2. M. Jean-Philippe GAULTRON 3. Mme Véronique CHANTEGRELET 4. Mme Nicole CABLAN-GUEROULT 5. M. José TOMAS

3- COMMISSION MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) - CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **de créer** une commission MAPA à caractère permanent, compétente pour l'ensemble des marchés de travaux dont le montant est compris entre le seuil de déclenchement de la procédure formalisée en fournitures et services et le seuil de déclenchement de la procédure formalisée en travaux, conclus par la Commune,
- **de fixer** la composition de la commission MAPA à l'identique de la CAO,
- **de désigner** les membres de la commission MAPA comme suit :

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°3-2014.

Titulaires	Suppléants
1. M. Eric DUMOULIN	1. M. Eric GERNER
2. M. Jean-Jacques RASSIAL	2. Mme Véronique CHANTEGRELET
3. Mme Christine BOIVIN-CHAMPEAUX	3. Mme Pascale LERY
4. M. François SCHMITT	4. M. Paul MARSAL
5. Mme Katya LAINE	5. M. Vincent GRZECZKOWICZ

4- ASSOCIATION YVELINES PREMIERE-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE.

Par **31** voix POUR, **8** ABSENTIONS (P. GRISON, K. LAINE, J. TOMAS, E. LOEVENBRUCK, C. MASSON, V. GRECZKOWICZ, P. ARRIVETZ, V. PECHERAUX).

DECIDE de désigner les représentants de la Ville suivants au sein de l'association Yvelines Première :

- Eric GERNER
- Jean-Pierre RATEL

5- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver la présentation de la liste suivante au directeur des services fiscaux en vue de la désignation des membres de la commission communale des impôts directs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
F. SCHMITT	J. TOMAS
N. ATKINS	B. COURTOIS
M.H. REGNOUF	L. MINASSIAN
N. CABLAN-GUEROULT	J.M. PARANHOS
J.J. RASSIAL	P. ARRIVETZ
E. BEAUDEAU	C. DELAUNAY
V. GRZECZKOWICZ	K. LAINE
C. FONVIELLE	A. WOUTERS
P. LECHEVALIER	C. DELISLE
C. FAUR	J.L. BOULEGUE
P. LERY	E. GERNER
J.P. RATEL	V. CHANTEGRELET
S. DEMANGEAU	C. MASSON
C. BOIVIN-CHAMPEAUX	C. HANNEBELLE
C. MUREZ	E. DUMOULIN
M. GRELLIER	D. TREMEL

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°3-2014.

6- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS DE LA BOUCLE DE LA SEINE (SITRU) – COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE.

Par **36** voix POUR, **3** ABSTENTIONS (P. GRISON, K. LAINE, J.TOMAS).

DECIDE de désigner deux représentants titulaires de la Ville au sein du syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains pour la compétence réseau de chaleur :

- M. François SCHMITT.
- M. Cyrille FONVIELLE.

7- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 74 FENETRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE DES CHAMPS MOUTONS.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention, dans le cadre de la réserve parlementaire, pour le financement des travaux de remplacement de 74 fenêtres à l'école élémentaire des Champs Moutons,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

8- ALIÉNATION DE BIENS MOBILIERS - VENTE AUX ENCHERES SUR INTERNET.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la vente aux enchères des biens recensés par la liste jointe,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

9- COMMISSION INTERDEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE.

Par **33** voix POUR, **6** ABSECTIONS (P. GRISON, K. LAINE, J. TOMAS, E. LOEVENBRUCK, C. MASSON, V. GRECKOWICZ).

DECIDE de désigner 2 titulaires et 4 suppléants représentant la Ville pour siéger au sein la commission de réforme.

Titulaires	Suppléants
M. BARRY	P. LERY
M. GRELLIER	V. CHANTEGRELET
	N. CABLAN-GUEROULT
	E. GERNER

10- CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE.

Par **36** voix POUR, **3** ABSECTIONS (P. GRISON, K. LAINE, J. TOMAS)

DECIDE de désigner un représentant de la Commune au sein du Conseil de discipline de recours :

- Mme Malika BARRY.

11- CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION LOGICIELLE « AMON ECOLE » DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** le projet de convention de mise en œuvre de la solution logicielle « AmonEcole » à signer avec l'Académie de Versailles,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention avec l'Académie de Versailles.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°3-2014.

12- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL - ACQUISITION DE TROIS TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50% de la somme engagée par la commune,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

13- CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BOUCLE DE LA SEINE (CCBS).

Par **31** voix POUR, **8** ABSECTIONS (P. GRISON, K. LAINE, J. TOMAS, E. LOEVENBRUCK, C. MASSON, V. GRECZKOWICZ, P. ARRIVETZ, V. PECHERAUX).

DECIDE :

- **d'approuver** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la commune de Chatou et la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine,
- **d'autoriser** le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine.

14- ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS POUR LA DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TENNIS DES CHAMPAGNES.

DECIDE de désigner, après élection au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger au sein du Jury de Concours pour le choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Tennis des Champagnes :

Titulaires	Suppléants
1. Christine BOIVIN CHAMPEAUX 2. Véronique CHANTEGRELET 3. Eric DUMOULIN 4. Jean Manuel PARANHOS 5. Emmanuel LOEVENBRUCK	1. Christian FAUR 2. Michèle HOUSSIN 3. Jean-Philippe GAULTRON 4. Nicole CABLAN-GUEROULT 5. José TOMAS

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°3-2014.

15- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE SPORTIVE DE CHATOU.

Par **37** voix POUR, **2** ABSENCES (P. ARRIVETZ, V. PECHERAUX).

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Amicale Sportive de Chatou.

16- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ILE DE FRANCE- ACQUISITION DE 10 LISEUSES A METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MEDIATHEQUE

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention en faveur de la médiathèque auprès de la DRAC Ile-de-France pour l'acquisition de 10 liseuses Sony PRS-T3 dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation,
- **d'arrêter** le montant exact de la somme inscrite au budget 2014 pour l'opération à 1 800 €, subvention comprise (900€),
- **de préciser** que le budget prévisionnel de l'opération est de 1440 € HT soit 1 800€ TTC,
- **de préciser** que le fournisseur retenu est Misco, 3 allée de la Noisette, BP 68, 91 371 Verrières le Buisson cedex, pour un montant de 1467,10 € HT, soit 1760.52 € TTC.

17- MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°123 DU 19 DECEMBRE 2013- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR UNE OPERATION INFORMATIQUE EN 2 TRANCHES : EQUIPEMENT EN RFID DE LA MEDIATHEQUE EN 2014, CHANGEMENT DE SIGB (SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE) EN 2015.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la modification de la délibération n°123 du 19 décembre 2013 en précisant que le prestataire retenu pour l'équipement en RFID est la société NEDAP France, 8-10 rue du Chemin Vert, 95 611 Cergy Pontoise, pour un montant de 36 628 € hors taxes. (soit 43 953,60 € TTC),
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention en faveur de la médiathèque auprès de la DRAC Ile-de-France pour l'équipement RFID (système d'identification

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°3-2014.

des documents par radio-fréquence) et la ré-informatisation de la médiathèque dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation,

- **d'arrêter** le montant exact de la somme inscrite au budget 2014 pour l'opération à 47 000 € subvention comprise,
- **de préciser** que le budget prévisionnel de l'opération est d'environ 39 000 € HT soit 47 000 € TTC.
- **de préciser** que le prestataire retenu pour l'équipement en RFID est la société NEDAP France, 8-10 rue du Chemin Vert, 95 611 Cergy Pontoise, pour un devis de 36 628 € hors taxes. (soit 43 953,60 € TTC),
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents.

18- OFFICE DE TOURISME DU PAYS DES IMPRESSIONNISTES-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE.

Par **34** voix POUR, **5** ABSECTIONS (P. GRISON, K. LAINE, J. TOMAS, P. ARRIVETZ, V. PECHERAUX).

DECIDE de désigner les représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Pays des Impressionnistes :

Représentant titulaire	Mme Michèle GRELLIER
Représentant suppléant	Mme Véronique LIGNIER

19- VŒU POUR L'ABANDON DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.

Par **33** voix POUR, **3** ABSECTIONS (E. LOEVENBRUCK, C. MASSON, V. GRECZKOWICZ), **3** CONTRE (P. GRISON, K. LAINE, J. TOMAS).

DECIDE de demander à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale l'abandon de cette réforme des rythmes scolaires ou a minima son financement intégral par l'Etat.

Le Maire lève la séance à vingt deux heures et cinquante minutes.

Le Maire,

Ghislain FOURNIER
Vice-Président du Conseil Général.



Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°3-2014.